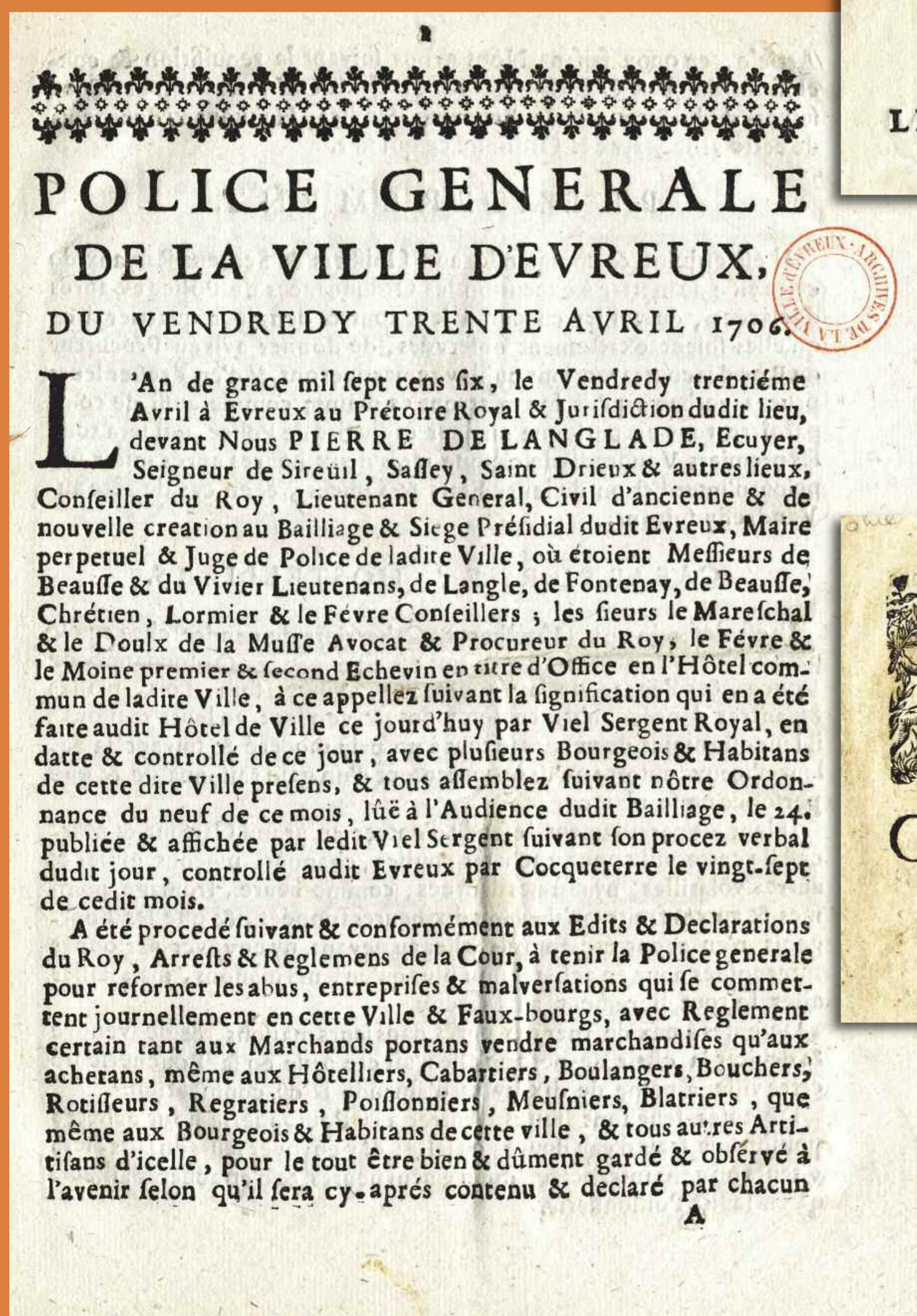


Trois domaines majeurs se dégagent pour les XVII^e et XVIII^e siècles : la mise en place d'une police générale de la ville, l'urbanisme et le développement du logement des troupes de soldats.

Un document de premier plan en matière de réglementation est la Police générale de la ville, imprimé le 30 avril 1706. Rédigé sous l'autorité du maire Pierre de Langlade, ce règlement vise à « *réformer les abus, entreprises et malversations qui se commettent journellement en cette ville et faux-bourgs* ».

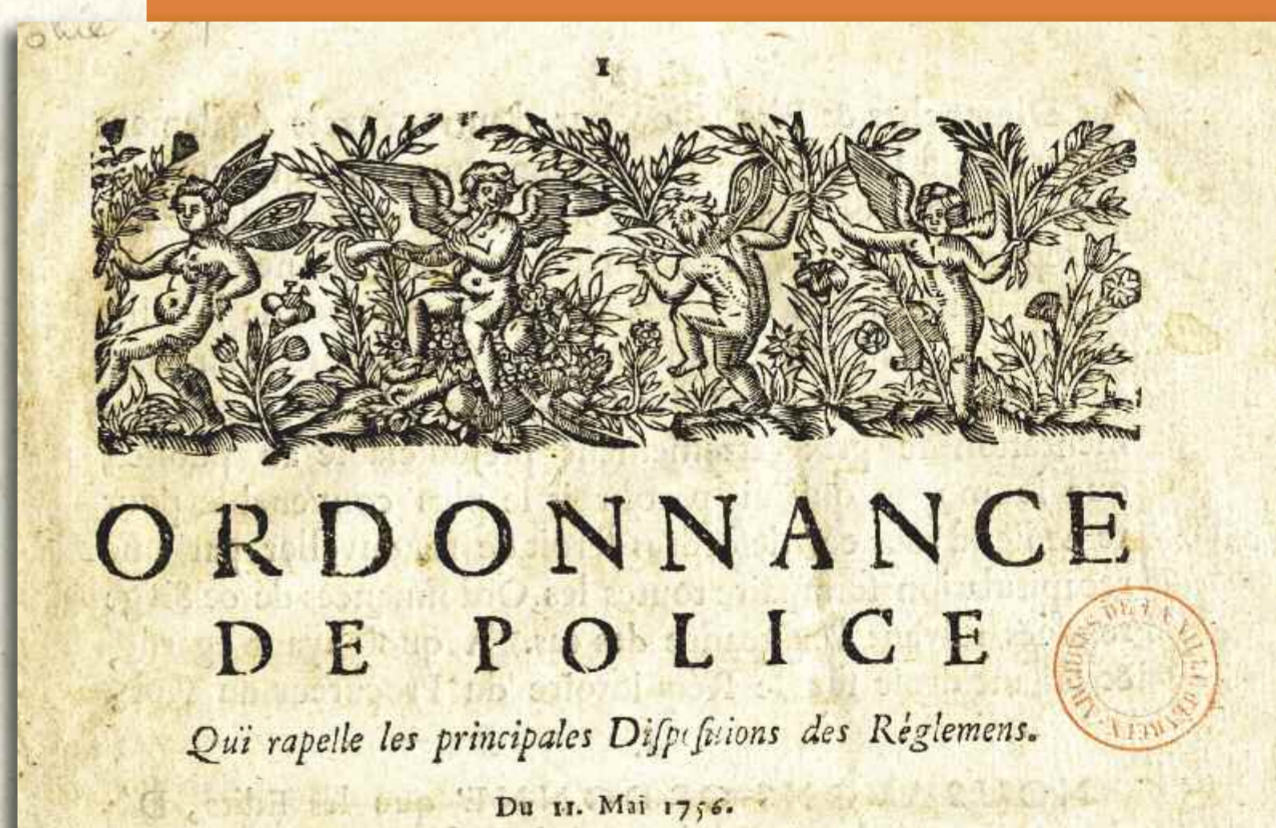
Ce règlement concerne l'ensemble de la population, mais il porte en premier lieu sur le commerce, obligeant les différents métiers à respecter un certain nombre de règles. Puis il aborde des sujets aussi divers que le blasphème (sous peine de punition corporelle), le respect du repos dominical, la prostitution, la mendicité, l'hygiène publique (nettoyage des rues, transport des immondices), l'entretien de la rivière et des ponts, etc.



Police générale de la ville d'Évreux, 1706



Affiche du corps de ville, 1714



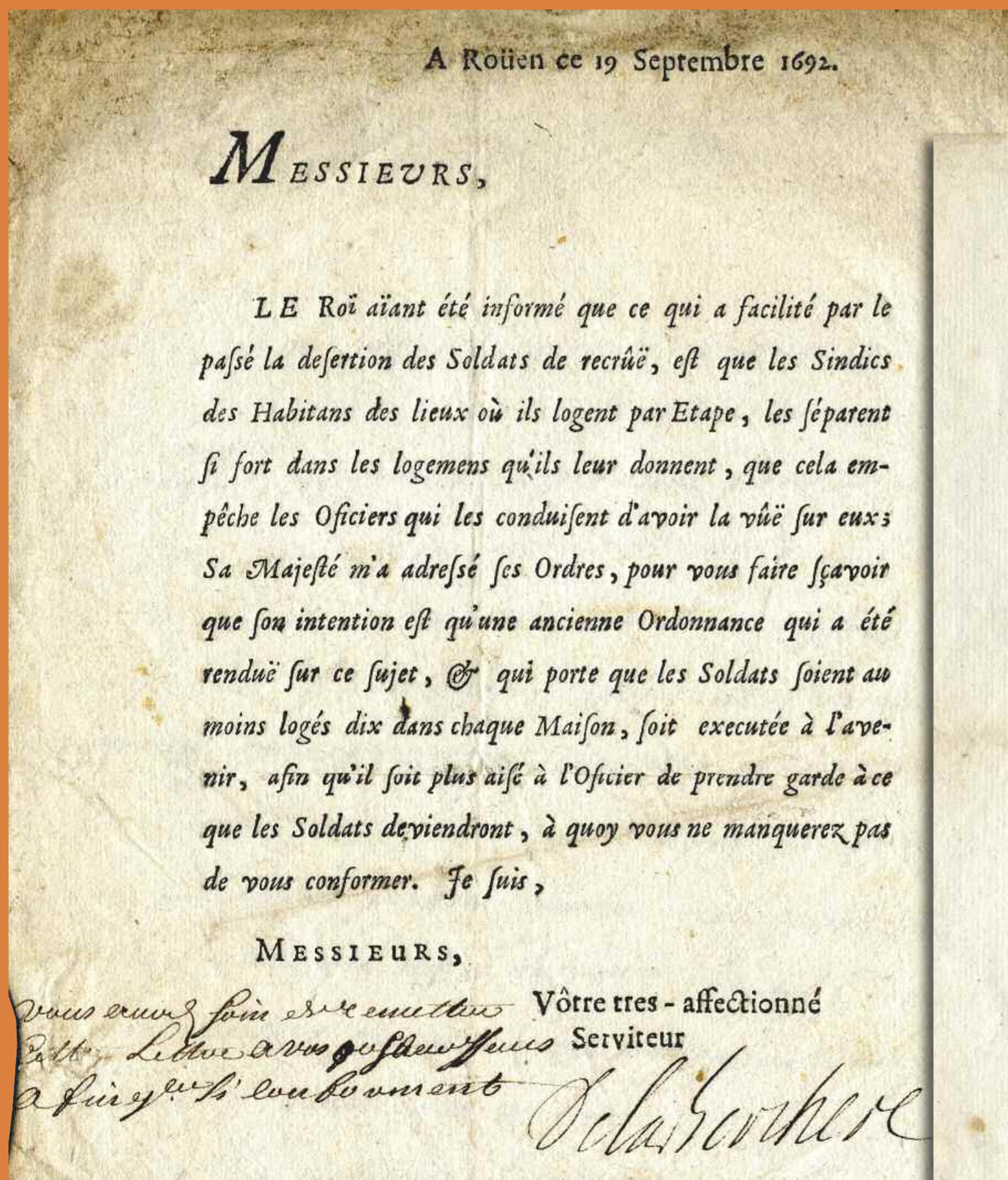
Ordonnance de police, 1756

14/18 Les grands domaines de l'action municipale : Le logement des troupes

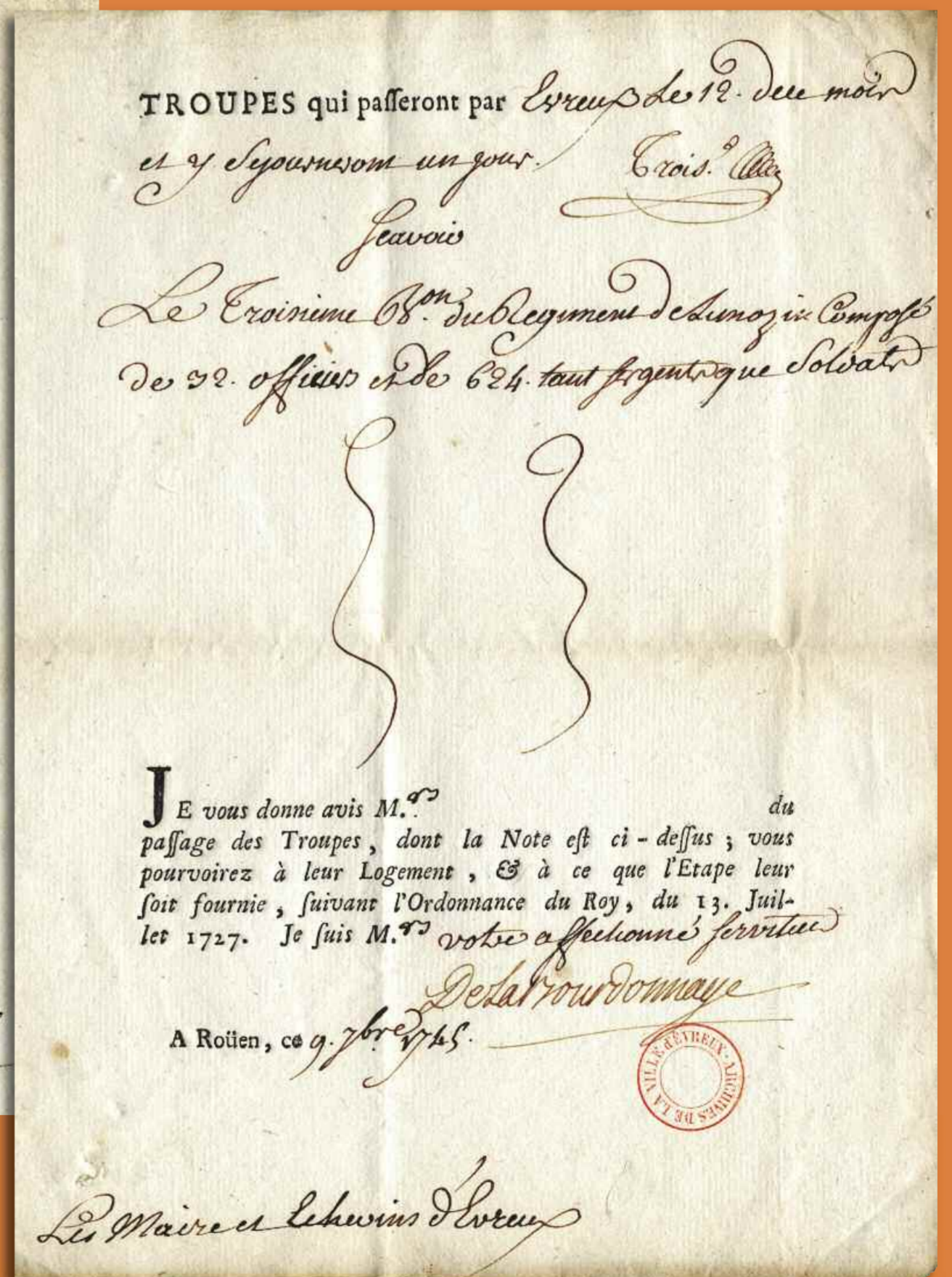
Sous le règne de Louis XIV, les passages de soldats – compagnies de dragons (cavalerie), régiments d'infanterie, et même les mousquetaires du roi – deviennent très fréquents. Évreux ne possédant pas de caserne, les habitants sont assujettis au logement des troupes, et doivent mettre à leur disposition les logements ou partie de ceux-ci qu'ils n'occupent pas, sous peine d'amende. La ville rembourse ensuite les logeurs.

régiment composé de six capitaines, six lieutenants, cinq enseignes, douze sergents, trois tambours... et deux cent quatre vingt dix soldats. À partir de 1688, le rythme d'accueil s'accélère. Pendant quatre ans, la majorité des délibérations du Conseil de ville concerne les ordres donnés par le roi sur le logement des troupes, dont le coût pour la ville devient particulièrement lourd.

Le nombre de soldats varie de un à plusieurs centaines. En 1653, les habitants accueillent pendant plusieurs jours un



Lettre de M. de la Berchère, intendant, 1692



Lettre de M. de la Bourdonnaye, intendant, 1744